ACADÉMIE
DE STRASBOURG
Liberté
Égalité
Fraternité

MISSION DE
LUTTE CONTRE LE
DÉCROCHAGE
SCOLAIRE

Procédures et mode d'emploi : G22bis
Mise à jour : 10/11/26

Parcours aménagé de formation initiale (PAFI)

I - Public repéré

Elèves scolarisés dans un établissement du second degré, **âgés de 15 ans minimum**, repérés par le GPDS comme étant en risque ou en situation de décrochage et comme pouvant être mobilisés ou motivés par un parcours scolaire adapté, pouvant comprendre des périodes hors établissement.

II – Objectifs

Le parcours aménagé de formation initiale formalise un temps permettant à l'élève de transformer temporairement la situation scolaire classique en intégrant des activités encadrées, proposées par l'établissement à l'élève, en tenant compte de sa situation personnelle dans le but soit de continuer sa formation, soit d'en trouver une autre. Selon la situation, il a pour but la préparation de la demande d'affectation pour la commission pré-PAM. Le bilan du dispositif est à valoriser lors des conseils de classe dont est issu l'élève.

III – Etapes de mise en œuvre sous la responsabilité du chef d'établissement

L'aménagement de la scolarisation est élaboré avec les parents ou responsables légaux. Sa cohérence est de la responsabilité du chef d'établissement.
Tous les personnels des établissements sont impliqués et en premier lieu les équipes éducatives et pédagogiques, les membres du GPDS et les « référents décrochage ».
Les coordonnateurs locaux de la MLDS (mission de lutte contre le décrochage scolaire) peuvent être sollicités pour contribuer à la démarche, en intervenant comme ressource, en conseil sur la construction du parcours et/ou en participant à son suivi.
Le jeune reste sous statut scolaire.

<table>
<tr><th>De 15 à 16 ans</th><th>De 16 à 18 ans</th></tr>
<tr><td colspan="2">Acteurs concernés : Equipes éducatives, membres du GPDS, RDS, le personnel MLDS à titre de ressource et tout partenaire pertinent</td></tr>
<tr><td colspan="2">Outils à disposition : application FOLIOS, le LYCAM, convention de période d'observation et de stage d'initiation, fiche de suivi, grilles, …</td></tr>
<tr><td colspan="2">Formulaire : C25</td></tr>
<tr><td colspan="2">Durée : variable selon la situation, exceptionnellement jusqu'à la fin de l'année scolaire</td></tr>
<tr><td colspan="2">• Formaliser les termes du contrat d'objectif individuel avec le jeune et les parents et mettre en place l'aménagement de la scolarisation dès la signature</td></tr>
<tr><td colspan="2">• Désigner un tuteur (un enseignant de préférence)</td></tr>
<tr><td colspan="2">• Prévoir le suivi de la mise en œuvre de l'aménagement : temps de dialogue, de visite en entreprise ou autre structure, évaluation des acquis (compétences scolaires et extrascolaires, progression, examens…)</td></tr>
<tr><td>• Transmettre le PAFI
1) Au DASEN pour validation
➢ Bas-Rhin : odile.boutelier@ac-strasbourg.fr
➢ Haut-Rhin : Sebastien.gand@ac-strasbourg.fr
2) Au bureau du réseau FoQualE local : EPLE support MLDS district et CIO district
3) A l'adresse générique : ce.mlds@ac-strasbourg.fr</td><td>• Transmettre une copie du PAFI au bureau du réseau FoQualE local : coordonnateur MLDS district et au DCIO district
• A l'adresse générique : ce.mlds@ac-strasbourg.fr</td></tr>
<tr><td colspan="2">• Transmettre le bilan final (orientation, formation, mission locale, emploi…) aux IEN-IO, au bureau du réseau FoQualE local et à la coordination académique MLDS ce.mlds@ac-strasbourg.fr</td></tr>
</table>

Ingénierie PAFI

Repérage	• Enseignant / CPE / Direction / GPDS… Projet d'aménagement
Définition du parcours	• Accueil du jeune et sa famille: diagnostic de la situation • Définition d'un Parcours individualisé (Formalisation Contrat d'objectif/ Validation DASEN, le cas échéant)
Suivi	• Tuteur • Référent • Entreprise, structure associative, collectivité…
Bilan	• Bilan du parcours avec le référent • Valorisation de l'expérience et des compétences acquises • Prise en compte en Conseil de Classe
Retour	• Préparation du retour en classe avec les équipes • Si demande d'affectation, prévoir l'argumentaire D25 ou E25

A chaque étape,

des fiches pour formaliser le parcours

